

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 03.11.2019

Identification du produit :

Nom commercial

Collodion

Usage

Le besoin du maquilleur

| Producteur | Importateur |
|---|--|
| Kryolan GmbH Papierstrasse 10 D-13409 Berlin, Deutschland Tel.: +49 30/499 892-0 Fax: +49 30/491 4994 E-Mail: info@kryolan.com | Coidro AG Industriestraße 23 CH-6064 Kerns, Schweiz Tel.: +41 41/660 7150 Fax: +41 41/660 7909 E-Mail: s.egger@coidro.ch |

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

Classe de magasin : 3

Rubrique 8

VME (SUVA):

oxyde de diéthyle : 400 ml/m³, 1200 mg/m³

éthanol : 500 ml/m³, 960 mg/m³

Rubrique 13

Produit incluant l'emballage via élimination des déchets spéciaux. Point de collecte via des pharmacies ou des drogueries.

Rubrique 15

Classe de la pollution des eaux : B

groupe chimique : 2

Rubrique 16

Classe de magasin : <https://www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail?id=151>

Page de garde élaborée le : 03.11.2019

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Collodium

· **Code du produit:** 01470,01471

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Restrictions d'emploi recommandées : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Le besoin du maquilleur

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Kryolan GmbH
Papierstraße 10
D-13409 Berlin
Tel: 49 (0) 30499892-0
Fax: 49 (0) 304914994

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung Produktsicherheit
info@kryolan.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 49 (0)30499892-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 1 H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
oxyde de diéthyle
- **Mentions de danger**
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
P102 A conserver hors de la portée des enfants
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/-/ en cas de malaise.






P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
64-17-5 éthanol
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 200-578-6
- **Numéro index:** 603-002-00-5
- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange de solvants avec des additifs

- **Composants dangereux:**

| | | | |
|-----------------------------------|----------------------|---|--------|
| CAS: 60-29-7 EINECS: 200-467-2 | oxyde de diéthyle |  Flam. Liq. 1, H224  Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336 | 40-80% |
| CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 | éthanol |  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319 | 20-60% |
| | nitrate de cellulose |  Expl. 1.1, H201 | 4-13% |

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Amener les sujets à l'air frais.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Vertiges
Nausées
Etourdissement
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Monoxyde de carbone (CO)**
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.

 · **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol

| | |
|-------------------------|--|
| VME (Suisse - allemand) | Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm |
|-------------------------|--|

78-93-3 butanone

| | |
|-------------------------|--|
| VME (Suisse - allemand) | Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm |
|-------------------------|--|

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

 · **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**

Pas nécessaire.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

| | |
|-------------------|-------------|
| · Forme: | Liquide |
| · Couleur: | Jaunâtre |
| · Odeur: | Genre éther |

· Changement d'état**· Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.**· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** >35 °C**· Point d'éclair** -40 °C**· Température d'inflammation:** 170 °C**· Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**· Propriétés explosives:** Peut former des peroxydes explosifs.**· Limites d'explosion:****· Inférieure:** 1,7 Vol %**· Supérieure:** 36,0 Vol %**· Pression de vapeur à 20 °C:** 587 hPa**· Densité à 20 °C:** 0,76 g/cm³**· Solubilité dans/miscibilité avec****· l'eau:** Partiellement miscible**· 9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****· 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 10.2 Stabilité chimique****· Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Formation possible de peroxyde.

Danger d'explosion.

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

· 10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.**· 10.5 Matières incompatibles:** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.**· 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Peut former des peroxydes explosifs.

Monoxyde de carbone

Hydrogène

Méthane

Ethanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques****· Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
60-29-7 oxyde de diéthyle

| | | |
|-------------|----------|------------------|
| Oral | LD50 | 1215 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 73000 mg/l (rat) |

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|--|
| 07 01 04* | autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques |
|-----------|--|

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11


Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN1263 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA | 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE)) PAINT |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA | |
|  · Classe · Étiquette | 3 Liquides inflammables. 3 |
| · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | I |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: | Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels | 1 Liter 1 D/E |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1263 PEINTURES, 3, I |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.08.2019

Numéro de version 7

Révision: 28.08.2019

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit**· Contact: -****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Expl. 1.1: Explosibles – Division 1.1
Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

CH/FR